



N° 03, Juillet 2010

- › Des changements de culture ?
- › Le décret du 7 juin 2010
- › Où et comment gérer le décret dans Belle Ile et NOE Petite Enfance ?
- › Les R.A.M., les R.A.P.E. et NOE
- › « Gérer c'est prévoir » : le programme des mois à venir

E Des changements de culture ?

D Les mois précédents ont été marqués par les mouvements dans les structures d'accueil de la Petite Enfance. « Pas de bébés à la consigne ! », des structures d'accueil fermées, des professionnel(le)s de la Petite Enfance en grève...

I Les lieux d'accueil dans lesquels nous sommes intervenus pour des formations étaient souvent décorés d'affiches, de photos de ces manifestations, etc...

T En opposition au projet de décret seulement ? Ou en réaction à des mutations plus profondes dans ce milieu professionnel ?

O Moi qui fréquente ce milieu depuis...pas mal d'années maintenant, j'avoue que je ne pensais pas que cela puisse un jour se produire. Privilégiant toujours le service aux familles, ces lieux d'accueil ont fait passer en avant les conditions, la qualité, de cet accueil et de ce service.

Je lisais au même moment le dernier livre d'Elisabeth Badinter (Le conflit : la femme et la mère), et j'y ai vu des similitudes. Ces lieux dont la fonction serait pour certains la « garde » des enfants, s'affirmant des lieux professionnels, d'accueil, d'éducation. Une société qui change et des lieux d'accueil qui revendiquent collectivement des valeurs : professionnelles.

Oui, un changement de culture.

Marc SAUTEREAU,

Formateur, Chargé de Mission Petite Enfance

Le Décret du 7 juin 2010

Là je vais parler plus « technique » que dans l'édito !!!

Le **Décret no 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans** modifie certains points de fonctionnement.

Les incidences à prendre en compte dans l'utilisation de Belle Ile et dans NOE Petite Enfance :

- Le nombre d'enfants marchant ou non, par adulte, n'a pas changé (1/8 et 1/5). Certaines PMI adoptent d'autres règles (par exemple 1/6, sans tenir compte de la marche).
- Le « surnombre » hebdomadaire (10 % pour les structures de moins de 20 places, 15 % de 21 à 40 places et 20 % pour les autres structures) n'est pas géré par les logiciels.
- L'encadrement et la proportion de diplômés (Art. 19. – L'article R. 2324-42), les 40% (DE Infirmière Puéricultrice, DE. EJE, DP. Auxiliaire de Puériculture, DE Infirmier, DE. Psychomotricien, et les 60% d'autres qualifications).

Où et comment gérer le décret dans Belle Ile et NOE Petite Enfance :



Le nombre d'adultes par enfants :

- ❖ Dans Belle Ile : Menu « Paramétrage / Etablissement, onglet « Personnel »
- ❖ Dans NOE Petite Enfance : Menu « Paramètres / Equipements, onglet « Personnel »

Le « surnombre » hebdomadaire ne peut pas être géré en terme de paramétrages, d'alerte si dépassement, etc... mais vous pouvez utiliser des « tableaux de bord » pour le suivre

- ❖ Dans Belle Ile : Menu « Impressions / Pointages / Présences horaires de date à date. Vous notez les dates de la semaine et en dernière page vous avez le taux de fréquentation sur cette période
- ❖ Dans NOE Petite Enfance : Dans l'imprimante de l'outil de pointages : planning des présences horaires. Vous notez les dates de la semaine et en dernière page vous avez le taux de fréquentation sur cette période.

L'encadrement et la proportion de diplômés ne sont pas gérés par Belle Ile et NOE Petite Enfance, néanmoins dans la partie « Gestion du Personnel » :

- ❖ Dans Belle Ile : vous pouvez notifier ces diplômes, dans la fiche du personnel. Paramétrez d'abord ces diplômes et qualifications dans le menu « Paramétrages / listes / Employés / Qualifications professionnelles »
- ❖ Dans NOE Petite Enfance : vous pouvez notifier ces diplômes, dans la fiche du personnel, bouton « Diplômes ». Paramétrez d'abord ces diplômes et qualifications dans le menu « Personnel / Paramétrages / Diplômes ».

Dans votre « Espace Client » (www.aiga.fr), vous avez à votre disposition des documentations qui vous aident à consulter ces données.



Les R.A.M., les R.A.P.E. et NOE :

Le module NOE R.A.M., petit dernier des modules de NOE continue à évoluer, s'enrichissant de vos remarques, de réponses à de nouveaux besoins, de l'évolution de ces services (voir les nouveautés de la nouvelle version disponible).

L'évolution des R.A.M. vers les R.A.P.E. semble suivre son chemin. Pour la fonction d'observatoire des besoins des familles sur le territoire, nous avons fait évoluer NOE Petite Enfance et NOE R.A.M. dans ce sens. Vous avez à votre disposition maintenant, dans les imprimantes :

- + De la « gestion des préinscriptions » (NOE Petite Enfance) : la « liste des dossiers en attente », le « Tableau d'évaluation du nombre de demandes » et « l'observatoire des pré-inscriptions ».
- + Des « dossiers » (NOE R.A.M.) : la « liste des dossiers en attente », le « Tableau du nombre de demandes », « L'observatoire des solutions »

Les clients qui utilisent NOE Petite Enfance et NOE R.A.M. (Maisons de la Petite Enfance par exemple), peuvent observer les dossiers en attente (préinscriptions + dossiers R.A.M.) ensemble : fonction « intégrer les dossiers ».

Allez faire des essais !!!

Vos infos ?

Une information, une action particulière que vous menez dans votre structure et que vous souhaitez partager ???

Envoyez nous un courriel à :

news-pe@aiga.fr



et nous la publierons peut-être dans une prochaine lettre d'info.



Enquête qualité :

Vous avez été 80 % à répondre positivement à la question "je recommande la lecture des News PE". Merci.

Cela donne bien sûr envie de continuer à mieux faire. Mais ne vous privez pas d'y participer, avec des questions, des expériences, des idées. Et puis les remarques des 20 % de lecteurs insatisfaits seront bien évidemment aussi les bienvenues. C'est ce qui fait avancer. (news-pe@aiga.fr)



« Gérer c'est prévoir » : le programme des mois à venir

« Ne pas prévoir, c'est déjà gémir » écrivait Léonard de Vinci. Cette rubrique est là pour vous donner quelques conseils, vous orienter vers des outils de Belle Ile et NOE et vous permettre de prévoir.

A faire :		Des aides : les fiches techniques (dans votre Espace Clients : www.aiga.fr , rubrique « les documentations »)	
Juillet :		Belle Ile	
Noé			
Renouvellement des contrats, les inscriptions. (Voir lettre n°1)			
Le calendrier de fonctionnement : vous allez recommencer vos contrats, le calendrier doit être paramétré pour l'année 2011. Pour calculer vos statistiques prévisionnelles (SIEJ), votre calendrier doit impérativement paramétré sur l'année civile complète.	Vous retrouverez la marche à suivre dans le support de formation ... MANUELS D'UTILISATION <ul style="list-style-type: none"> • Manuel complet du logiciel • Support de Formation (v4) Si votre agrément est modulable, n'oubliez pas la « capacité variable » : 2. INSCRIPTIONS <ul style="list-style-type: none"> • INSC 09 La capacité variable 	Vous retrouverez la marche à suivre dans votre support de formation. MANUELS D'UTILISATION <ul style="list-style-type: none"> • Support de formation Noé PE <small>NEW</small> Ou dans la documentation spécifique : PARAMETRAGES <ul style="list-style-type: none"> • Paramétrer le calendrier avec l'assistant 	
Les Capitaux de congés et les régularisations de fin de contrat : pour les enfants qui n'ont pas pris tous les congés déduits par avance du contrat, vous devez leur facturer le solde.	Vous pouvez imprimer au menu «impression, pointages », le « Capital des absences » et refacturer les congés non pris par le biais d'une « régularisation horaire » en « consultation des factures », une fois la facture faite.	Vous pouvez imprimer dans le tableau des pointages « L'état des absences – Totalisation » et refacturer les congés non pris par le biais d'une « autre dette » de type « régularisation horaire ». Notez bien la date de l'échéance sur laquelle elle doit apparaître lors de la génération des factures.	
Aout :		Belle Ile	
Noé			
Des changements de fonctionnements, dans vos règlements intérieurs? N'oubliez pas que les paramétrages de vos logiciels doivent suivre !!! Appelez nous.			
Septembre :		Belle Ile	
Noé			
La CAF vous demande de saisir des données sur le site www.siej-caf.fr ?	Allez découvrir une nouveauté de la version 2010 (8.70) : Menu « Impression / Statistiques / Statistiques SIEJ »	Allez découvrir une nouveauté de la version 2010 : Menu « Petite Enfance / Statistiques / Etats CAF » Il vous faudra ajouter (en faisant un « + »), l'état « Formulaire SIEJ »	

Bonnes vacances, et à bientôt !!!

L'équipe d'AIGA